

**ASSEMBLEE PLENIERE
DU 24 FEVRIER 2003**

	page
ORDRE DU JOUR ET LISTE DES PARTICIPANTS	3
COMPTE RENDU DES DÉBATS	6
AMENDEMENT AU PROJET D'AVIS	23

L'avis adopté par le Conseil national de l'information statistique au cours de son Assemblée plénière du 24 février 2003 est publié dans la collection des rapports du CNIS (n° 81, février 2003).

ASSEMBLEE PLENIERE du 24 FEVRIER 2003

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Introduction de M. Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis
- 2 - Intervention du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Président du Cnis
- 3 - Présentation de l'état d'avancement de la rénovation du recensement de la population (M. Jean-Pierre GIBLIN, Président de la Commission spéciale mise en place en application de l'article 158 de la loi relative à la démocratie de proximité et M. Alain GODINOT, Maître d'ouvrage du programme RRP)
- 4 - Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2003
- 5 - Points divers

LISTE DES PARTICIPANTS

Président du CNIS : M. Francis MER, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, représenté par M. Philippe BOUYOUX, Cabinet du Ministre

Vice-président : M. Jean-Pierre DUPORT, Président de Réseau ferré de France

Membres du Conseil, membres du Bureau

		<u>Organisme représenté ou titre d'appartenance</u>
M.	BACHMAN Pierre	CGT
M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	CHARPIN Jean-Michel	Directeur général de l'INSEE
M.	ENFRUN Bernard	Banque de France
M.	ISNARD René	CGP (représente le Commissaire au Plan)
M.	LAROSE André	CFTC
M.	MARTEAU Didier	FNSEA
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	ROBINE Bruno	ACFCI
M.	VINCENT François	CFE-CGC

Membres du Conseil ou leurs suppléants

		<u>Organisme représenté ou titre d'appartenance</u>
M ^{me}	AUBERGER Marie-Noëlle	AJIS
M ^{me}	BESSY-PIETRI Pascale	DATAR
M.	BOULENGIER Bernard	MEDEF-Co-président de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie
M.	CARRAES Didier	APCA (représente M. Lucien BOURGEOIS)
M.	CHENU Alain	Professeur Université de Versailles - CREST
M.	CHEVALLIER Patrice	APCM
M.	DELAPORTE Maurice	MEDEF-Co-président de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie

M.	DIMITROV Koubrat	Conseil national du commerce
M ^{me}	DJIDEL Soraya	CGPME
M.	DUBELLOU Jean-Louis	UNAF
M.	DURAND Denis	CGT
M ^{me}	DUSSERT Françoise	Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire-DGAFP
M.	FLANDRE Hilaire	Sénateur des Ardennes
M.	FRANCHET Yves	Directeur général d'Eurostat
M ^{me}	FRANCOZ Dominique	Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies-DPD
M.	FREVILLE Yves	Président de la formation Statistiques régionales et locales, Sénateur
M.	GADREY Jean	Corps enseignants des enseignements supérieurs-Président de la formation Commerce, services
M.	GAY Bernard	Chambre régionale de commerce et d'industrie du Nord-Pas-de-Calais
M ^{me}	GOTTELY-FAYET Jacqueline	Ministère délégué à la parité et à l'égalité professionnelle
M.	GOY Alain	Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
M ^{me}	GUILBERTEAU Annie	Mouvements associatifs, Droits des femmes-CIDF
M.	JACQUIN Yves	Ministère de la défense (représente M. NIDIER)
M ^{me}	MADINIER Chantal	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (représente Mme RIOU-CANALS et M. REY)
M.	MANSOURI-GUILANI Nasser	CGT
M.	MARCONIS Robert	Directeur du dépt. Géographie Université Toulouse (CRIES Midi-Pyrénées)
M ^{me}	MARONI Marie-Josée	CGT
M.	MAURICE Joël	Président de la formation Emploi, revenus
M.	MEZAIZE Jean-François	MEDEF
M.	MONTEIL Michel	CGT-FO
M.	MULLER Gérard	Conseil national de la vie associative
M.	NANOT Bernard	Ministère de l'écologie et du développement durable-IFEN, Rapporteur de la formation Environnement
M.	PAILLARD Francis	APCM-Chambre des métiers de l'Aube
M.	PLATEL Régis	MEDEF
M.	POLLIN Jean-Paul	Président de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
M.	RANCON Michel	CGT-FO
M ^{me}	RASTOLL Frédérique	Conseil économique et social
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO
M.	ROBIN Yves	Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer-DAEI
M.	ROIRET Xavier	CGPME
M.	ROUSSET David	CGT-FO
M.	SEYS Baudoin	Ministère de la justice-SDSED
M.	THIEBAUT Dominique	Association des journalistes économiques et financiers
M.	TRANOY Alain	Chercheurs en sciences économiques ou sociales-EHESS
M.	TURPIN Etienne	Entreprises publiques, France Télécom

Autres participants

M.	BARAILLE Jean-Paul	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
M.	BARGE Michel	Rapporteur de la formation Urbanisme, équipement, logement

M.	BERNADET Maurice	Co-président de la formation Transports, Tourisme
M.	BLANCHET Didier	INSEE
M ^{me}	BOURBIGOT Monique	Secrétariat du CNIS
M ^{me}	BOURGEY Catherine	INSEE
M.	CHRISTINE Marc	INSEE
M.	CROSNIER Dominique	INSEE
M.	EURIAT Michel	INSEE
M.	GIBLIN Jean-Pierre	Président de la Commission spéciale « Rénovation du recensement de la population », Conseil général des Ponts-et-Chaussées
M.	GLAUDE Michel	Rapporteur de la formation Démographie, conditions de vie
M.	GODINOT Alain	Co-rapporteur de la Commission spéciale « Rénovation du recensement de la population », Maître d'ouvrage du RRP
M.	GROSBRAS Jean-Marie	INSEE
M.	HEBERT Michel	Rapporteur de la formation Système productif
M.	KERGALL Alain	Président de la formation Urbanisme, équipement, logement, Délégué général honoraire EGF-BTP
M ^{me}	LAGUZET Claudine	Ministère de l'équipement, des transport, du logement, du tourisme et de la mer-DAEI
M.	LAOUISSET Brahim	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie-DGDDI (représente Mme AMIEL)
M ^{me}	MARY Sylvie	Secrétariat du CNIS-Comité du label
M ^{me}	MONFRONT Régine	Rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
M ^{me}	OUVRE Brigitte	Secrétariat du CNIS
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	RAULIN Emmanuel	Ministère délégué à l'industrie-SESSI
M ^{me}	ROMPTEAU Sophie	Secrétariat du CNIS
M.	RUCH Jean-Marie	INSEE
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	TERRIER Christophe	Co-rapporteur de la formation Transports, tourisme, Direction du tourisme

Absents excusés

M ^{me}	AMIEL Marie-Hélène	DGDDI
M ^{me}	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Secrétariat du CNIS-Rapporteur du Comité du label
M.	BODINEAU Pierre	CESR de Bourgogne
M.	BOURGUIGNON Pierre	Député de Seine-Maritime
M.	CASANOVA Jean-Claude	CRIES de Corse
M.	CHOFFEL Philippe	Ministère délégué à la ville et au développement urbain-DIV
M.	DUBOIS Pierre	Professeur Université Marne-La-Vallée
M.	EDOUARD François	Conseil économique et social-CSF
M.	FABRE Paul	CRIES Provence-Alpes Côte d'Azur
M.	LANTEAUME Serge	CFE-CGC
M.	LAVERGNE Richard	Observatoire de l'énergie
M.	LE DUIGOU Jean-Christophe	CGT
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Co-rapporteur de la Commission spéciale « Rénovation du recensement de la population », Ministère délégué aux libertés locales-DGCL
M.	LORRAIN Jean-Louis	Conseil général du Haut-Rhin
M.	MERVILLE Denis	Assemblée nationale, Député de la Seine-Maritime
M.	MEURIC Louis	Observatoire de l'énergie
M ^{me}	MOREAU Isabelle	AJIS

M ^{me}	NARBOT Ane-Marie	Mouvements associatifs, Intégration-Service social d'aide aux émigrants
M.	PERISSOL Pierre-André	Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne
M.	REY José	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales-SCEES, Rapporteur de la formation Agriculture et Co-rapporteur de la formation Environnement
M.	RIFFARD Georges	FEHAP
M.	SALUSTRO Edouard	Président de la formation Système productif-Société Salustro-Reydel
M.	SANTOLINI Antoine	Ministère délégué à l'enseignement scolaire

1 - Intervention de Monsieur Jean-Pierre DUPORT, Vice-Président du CNIS

J'ai le plaisir de vous accueillir aujourd'hui en tant que Vice-Président du CNIS, nouvellement élu. Comme je l'ai déjà dit à l'ancien Commissaire au Plan, je crois beaucoup aux vertus de la concertation, et je suis conscient de l'importance d'institutions telles que le CNIS, où se retrouvent des partenaires venus de différents horizons. De telles institutions constituent des éléments forts de notre démocratie, et du bon fonctionnement de notre appareil administratif.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les quatre ans : c'est une opération lourde (une quarantaine d'arrêtés) qui vient de se terminer en début d'année 2003. C'est pourquoi le calendrier habituel du CNIS a dû être modifié : généralement, l'assemblée plénière qui approuve les programmes statistiques de l'année suivante se réunit au mois de décembre, ce qui n'a pas été possible cette année.

Le nouveau Bureau a pu se réunir seulement le 30 janvier, afin d'élire son Président qui est également le Vice-Président du CNIS. Le Bureau a souhaité que l'assemblée plénière se réunisse dans les meilleurs délais afin d'approuver les programmes statistiques 2003. C'est pourquoi nous avons dû convoquer cette assemblée dans des délais tendus et je vous prie de bien vouloir excuser les membres du Conseil qui n'ont pas pu être présents aujourd'hui. C'est le cas, en particulier, du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Président du CNIS, qui n'a pu se libérer. Cela dit, il sera représenté par Monsieur Philippe BOUYOUX, conseiller auprès du Ministre.

L'année 2003 sera une année particulièrement importante pour le CNIS, puisque ce sera l'année d'élaboration du programme à moyen terme 2004-2008. La concertation sur le programme à moyen terme se fera dans le cadre des réunions de formation thématique, mais le CNIS organisera également deux Rencontres les 24 avril et 25 juin prochains, afin de permettre aux utilisateurs de statistiques d'exprimer leurs besoins, auxquels les services producteurs auront à répondre dans les années à venir.

La première Rencontre, « La statistique à l'horizon 2008 », aura lieu à Paris le 24 avril. En tant que nouveau vice-Président du CNIS, j'aurai l'honneur de la présider. Quatre thèmes relatifs aux statistiques d'entreprise seront abordés le matin :

- La rénovation du système statistique structurel d'entreprises ;
- Les indicateurs conjoncturels et la connaissance des marchés ;
- La connaissance de l'immatériel ;
- La prise en compte des groupes dans le contexte de la mondialisation.

L'après-midi sera dédié aux statistiques sociales. Nous aborderons les thèmes suivants :

- L'avenir des enquêtes auprès des ménages ;
- Le système statistique face à l'évolution du marché du travail ;
- Populations en difficulté, populations vulnérables ;
- Les enjeux de la construction européenne pour les statistiques sociales.

La seconde Rencontre, « les enjeux de la statistique régionale et locale », aura lieu à Lyon le 25 juin 2003, sous la présidence de Yves FREVILLE, Sénateur et Président de la Formation du CNIS « Statistiques régionales et locales ».

Je tiens à saluer Jean-Marie DELARUE, dont je partage les préoccupations en matière d'exclusion. Je crois qu'il a beaucoup œuvré pour le CNIS, et j'ai pu remarquer combien il avait été apprécié par tous les membres du Bureau. Je tenais, encore une fois, à lui rendre un hommage sincère.

Je souhaite également saluer le nouveau Directeur général de l'INSEE ; en notre nom à tous, je tiens à lui dire que nous réjouissons de sa nomination, et je tiens à lui souhaiter, une pleine réussite dans ses fonctions. Monsieur CHARPIN, je vous laisse la parole.

Jean-Michel CHARPIN

Je dois vous faire part de mon plaisir d'être parmi vous aujourd'hui, en tant que nouveau Directeur de l'INSEE. Le CNIS est très important pour l'INSEE et pour le système statistique, dans la mesure où il représente la contrepartie indispensable à cette indépendance que nous revendiquons fortement. Sans le CNIS, cette indépendance pourrait tourner à l'isolement, voire à l'arrogance administrative. Pour nous, le CNIS est un gage d'ouverture sur la demande sociale et la société, sans lequel il serait difficile de mettre en place une logique d'offre gouvernant la production statistique.

C'est aussi un gage de crédibilité : le CNIS permet d'aborder des sujets compliqués, calmement, entre personnes bien informées et habituées à dialoguer ensemble. Cela permet à la production statistique d'être de meilleure qualité, tout en favorisant la tenue de débats sereins.

Enfin, le CNIS est un gage de légitimité : le système statistique consomme des ressources publiques, en exigeant, de la part des enquêtés, des informations nombreuses et parfois confidentielles. Je me réjouis donc de constater que le CNIS est une entité vivante et autonome. Elle peut, dans ces conditions, être pleinement utile à l'INSEE et, plus généralement, au système statistique.

Jean-Pierre DUPORT

Monsieur BOUYOUX, nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui. Je vous laisse la parole.

2 - Intervention de Monsieur Philippe BOUYOUX, Conseiller auprès du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

Je tiens d'abord à vous faire part des regrets du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, qui n'a pu être parmi nous aujourd'hui. En son nom, je souhaite la bienvenue au nouveau Conseil, issu du renouvellement, et tout particulièrement à ceux qui participent pour la première fois à cette instance. En effet, ce sont près de 40 % des membres du Conseil qui ont été désignés pour un premier mandat, reflétant ainsi un équilibre entre effort de renouvellement et nécessaire continuité du dialogue entre utilisateurs et producteurs d'information statistique.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au nouveau vice-Président, Monsieur Jean-Pierre DUPORT, qui, dans ses différentes responsabilités, a eu l'occasion d'être un utilisateur averti de l'information statistique, et notamment de la statistique localisée : en effet, celle-ci est particulièrement importante, à un moment où le Gouvernement lance une nouvelle étape du processus de décentralisation. Il est de la plus haute importance que les élus régionaux et locaux puissent exercer leurs responsabilités accrues de manière à être éclairés par une information adaptée à leur aire de compétence. Cette information doit par ailleurs être robuste et comparative, afin de pouvoir guider et évaluer au mieux leur action. Il est évident que le CNIS doit continuer à être un lieu de dialogue pour que cet objectif soit atteint. De nombreux progrès ont déjà été réalisés, notamment dans le cadre du moyen terme pour la période 1999-2003. Nul doute que vous en ferez également un axe majeur du programme 2004-2008, dont la préparation sera une de vos préoccupations essentielles tout au long de l'année.

Je voudrais profiter de cette Assemblée plénière pour vous dire tout l'intérêt que le Ministre porte aux travaux du CNIS. La démarche du Conseil est inscrite dans une loi dont votre dernière Assemblée de décembre 2001 a célébré le cinquantième anniversaire, alors qu'elle est étonnamment moderne dans son principe. Ses concepteurs avaient en effet compris que ce qui faisait à la fois la légitimité d'une administration et un des leviers de son évolution, c'était la concertation continue. Le CNIS constitue cet espace de concertation entre producteurs d'informations statistiques, représentants des enquêtés, utilisateurs d'informations, qui jouent un rôle tout à fait central dans ces débats. Instance de concertation, le CNIS est également une instance de coordination entre les différents producteurs de statistiques : cela permet que l'essentiel des besoins d'information soient couverts, sans doublon ni omission majeure.

Grâce à ce souci de coordination, grâce également à l'option prise, visant à utiliser de plus en plus les sources administratives à des fins statistiques, le système statistique a pu accroître considérablement le volume et la variété des informations produites, tout en répondant au souci des utilisateurs de voir alléger la charge d'enquêtes statistiques. Je souhaite que cet effort se poursuive : c'est pourquoi un des articles de l'ordonnance que le Gouvernement devrait prendre en matière de simplification visera à rendre plus systématique la mobilisation des données administratives à des fins statistiques et donner un rôle accru au CNIS pour en définir les conditions de mobilisation et d'utilisation.

La démarche de concertation du CNIS est aussi profondément ancrée dans les exigences déontologiques spécifiques de la profession. Il n'y a pas de statistique publique crédible et reconnue sans une large confiance des utilisateurs dans l'indépendance du système statistique. Or l'existence d'une concertation continue entre utilisateurs et producteurs d'informations statistiques est certainement le meilleur moyen, dans la durée, d'obtenir cette confiance.

Ce souci de dialogue est particulièrement net dans la conduite de l'ambitieux projet de l'INSEE de rénovation du recensement de la population, qui constitue le thème principal de cette assemblée plénière. Ce n'est certes pas la première fois que le CNIS débat de cette opération ambitieuse. Dès son démarrage, en 1999, une large concertation a été menée, distinguant les attentes des différentes catégories d'utilisateurs. En 2000, ce fut la concertation sur le questionnaire du recensement conduite par François HERAN, Directeur de l'INED. Le projet a franchi, en 2002, une étape décisive avec le vote de la loi relative à la démocratie de proximité dont les articles 156 à 158 définissent les nouvelles méthodes de recensement. A cette occasion, le législateur a souhaité que les modalités de réalisation des enquêtes de recensement fassent l'objet d'une concertation spécifique, et que cette même concertation ait lieu au sein d'une Commission spéciale du CNIS. Jean-Pierre GIBLIN a accepté de présider cette Commission. Son action a permis qu'un débat ait lieu entre les responsables du projet et les principaux acteurs concernés et que des propositions consensuelles puissent se dégager.

Ce projet représente une modernisation de premier plan de la statistique publique, intégrant les derniers investissements statistiques ainsi que les progrès réalisés dans les systèmes d'information géographique. Une telle révolution, touchant l'ensemble des citoyens, ne peut évidemment être menée à bien sans un effort de communication substantiel. Celui-ci aura d'autant plus de chances d'atteindre ses objectifs que les principes d'organisation du nouveau recensement auront, au préalable, fait l'objet d'un large consensus parmi les instances représentatives concernées.

Le recensement ne constitue pas le sujet exclusif de cette assemblée plénière. Le second point de l'avis général traite des questions statistiques européennes, qui sont également essentielles. Je le dis en présence de Monsieur FRANCHET, Directeur général d'Eurostat et membre du CNIS, qui suit avec la plus grande régularité les réunions annuelles du Conseil, ce dont je le remercie.

L'harmonisation statistique est un impératif allant croissant avec l'approfondissement de l'Union européenne (UE). Cette exigence s'est affirmée plus nettement encore avec l'instauration de l'euro. Les responsables de la conduite de la politique économique, la Banque centrale européenne (BCE) et les gouvernements des Etats-membres doivent pouvoir disposer d'une information conjoncturelle rapide, comparable et robuste sur la zone euro, mais aussi sur l'ensemble de l'Union européenne (UE), pour mener des politiques macroéconomiques cohérentes.

Des efforts importants dans cette direction ont été effectués en France, avec la mise en place du plan d'action ECOFIN de septembre 2000, se traduisant notamment par un raccourcissement des délais de production de l'indice de production industrielle, par la constitution d'un indice d'entrées de commande, par une production plus rapide des informations relatives aux comptes trimestriels des administrations publiques et par la confection prochaine d'un indice trimestriel du coût du travail. Au-delà des progrès induits par le plan d'action ECOFIN en termes de couverture des besoins d'information, je sais que le système statistique européen cherche à améliorer la qualité, la pertinence et la fraîcheur des données produites. La comparaison avec la situation américaine, pour autant qu'elle soit transposable au système européen, constitue un aiguillon puissant, notamment pour ce qui concerne les délais de production. Toutefois, elle ne doit pas nous amener à sacrifier la qualité de l'information produite aux délais de publication, pas plus qu'à sacrifier le niveau national au profit du niveau européen.

Ainsi, les demandes européennes, comme l'action du CNIS, conjuguent leurs effets pour améliorer la qualité du service rendu par le système statistique public. Ce thème de la qualité est d'ailleurs l'un de ceux qui sont explicitement mentionnés dans le projet d'avis général dont vous aurez à débattre. Il passe notamment par une meilleure coordination de l'action des différents producteurs d'information statistique et une meilleure description de leurs processus de production. A cet égard, je me félicite que l'ensemble des organisations professionnelles concernées aient pu signer la charte de qualité des enquêtes de branche.

L'amélioration de la qualité de service passe aussi par celle de la diffusion de l'information. Des progrès ont été effectués dans cette direction grâce au développement de l'offre sur Internet. A ce titre, j'encourage très vivement le projet de portail de la statistique publique qui devrait permettre de rendre les données et les travaux correspondants encore plus visibles, et plus accessibles.

Trouver des solutions mieux adaptées pour certaines catégories d'utilisateurs a représenté une autre voie de progrès. En particulier, je pense aux chercheurs, dont les exigences en termes d'accès aux données individuelles se sont fortement et rapidement accrues. De ce point de vue, la création d'un Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales, ainsi que du centre Quételet, devraient pouvoir améliorer nettement la réponse apportée à ce type de demande.

Par la concertation continue qu'il permet entre utilisateurs, enquêtés et statisticiens publics, le CNIS joue un rôle stimulant pour améliorer encore la qualité du service rendu par le système statistique public. Il vit grâce à l'action des membres du bureau et des présidents des 13 formations, qui font en sorte que la concertation soit une réalité partagée par le plus grand nombre. En outre, il vit également par l'engagement de chacun d'entre vous dans ses travaux : cet engagement passe par la volonté d'y consacrer du temps et de l'énergie, pour que le débat soit enrichissant et constructif.

Yvonick RENARD

Le propos de Monsieur BOUYOUX a beaucoup traité de macroéconomie. Comme vous le savez, depuis douze ans, nous sommes dans le cadre d'un marché unique, et l'euro existe depuis quatre ans ; l'année prochaine, Union européenne (UE) s'élargira.

Vu du côté des entreprises, les marchés demeurent très microéconomiques, et nous avons besoin d'informations pour les comprendre et fournir de plus en plus de prestations. J'espère que nous n'oublierons pas cette dimension.

Philippe BOUYOUX

Je faisais référence à des questions qui constituent un sujet en tant que tel, à savoir les questions européennes. Cela dit, je ne peux que partager votre point de vue : nous devons également insister sur la dimension microéconomique.

Yves FRANCHET

Il existe un « CNIS européen », appelé le Comité européen de l'information économique et sociale (CEIES), qui a été créé il y a dix ans. Il s'efforce de faire au niveau européen ce qui se fait au niveau

français. Pour être clair, nous essayons de lier les CNIS nationaux au CNIS européen. Au niveau des pays membres, des structures existent dans chacun d'entre eux, mais elles varient largement. Il semble évident que la France dispose d'une réelle avance sur les autres.

Quant à la volonté visant à concilier qualité et « fraîcheur » des informations, il est évident qu'il y a une grande ambiguïté derrière cette affirmation. Par ailleurs, la qualité européenne fait encore défaut, et nous sommes face à un réel problème de crédibilité ; au total, nous sommes mis en compétition avec les indicateurs américains, ce qui constitue un défi de taille.

Philippe BOUYOUX

Je ne peux que partager votre point de vue.

Yves ROBIN

Nous devons nous poser la question du niveau géographique où doivent être produits certains indicateurs. Je conçois qu'à un niveau européen, l'on ait besoin d'indicateurs plus rapides et plus fréquents. Pour autant, appartient-il aux Etats membres de produire des ersatz d'indicateurs ? Personnellement, je pense que nous devrions, dans certains cas, revoir la manière dont se développe la statistique conjoncturelle au niveau européen ; à trop solliciter les appareils statistiques nationaux, nous en parvenons à produire des « bouts d'indicateurs », manquant singulièrement de pertinence au niveau national. En conséquence, je me demande si nous ne devrions pas essayer de produire directement des indicateurs européens.

Yves FRANCHET

La réponse est positive : nous travaillons depuis deux ans à la construction d'indicateurs européens. Le principe est simple : nous travaillons avec les instituts nationaux, mais force est de constater que ceux-ci font preuve d'une forte réticence à entrer dans une telle logique.

3 - Présentation de l'état d'avancement de la rénovation du recensement de la population (Monsieur Yves FREVILLE, Sénateur et Président de la formation « Statistiques régionales et locales », Monsieur Jean-Pierre GIBLIN, Président de la Commission spéciale mise en place en application de l'article 158 de la loi relative à la démocratie de proximité et Monsieur Alain GODINOT, Maître d'ouvrage du programme RRP)

Jean-Pierre DUPORT

La parole est à Monsieur GIBLIN, Président de la Commission spéciale créée en application de l'article 158 de la loi relative à la démocratie de proximité.

Jean-Pierre GIBLIN

La Commission spéciale, que j'ai eu l'honneur de présider, a eu la particularité d'être créée par la loi. Son objectif, au départ, était modeste : il s'agissait de donner un avis sur les modalités pratiques des enquêtes de recensement.

La principale innovation de ce recensement rénové est d'introduire, pour la première fois en Europe, une méthode de recensement par sondage, avec comme but de fournir une information mise à jour annuellement. Je crois que cette innovation est considérable, puisque, depuis deux siècles au moins, recensement rimait avec exhaustivité.

Ces nouvelles modalités s'accompagnent en outre d'une évolution importante, qui justifie que nous ayons eu recours à la loi pour les instituer : le recensement rénové est réalisé dorénavant par les communes, sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat. En effet, auparavant, les maires agissaient au nom de l'Etat. La nuance est importante, et justifie pleinement que le législateur ait souhaité encadrer cette nouvelle responsabilité. Ainsi, l'objectif était clairement délimité, mais au service d'une réforme très ambitieuse.

Je tiens tout d'abord à remercier tous les membres de la Commission, tant pour leurs apports fructueux et constructifs aux travaux, que pour le climat de confiance qui a existé tout au long des réunions qui se sont tenues de mai à septembre 2002. Nous avons pu remettre notre rapport au Ministre le 7 octobre, en temps utile pour la mise au point des décrets nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles modalités. Nos recommandations ont été, ou vont être, prises en compte : nous n'avons donc pas travaillé pour rien.

Je souhaite maintenant vous faire part des points forts de cette concertation. Tout d'abord, il existe un accord sur l'intérêt du nouveau dispositif, pour les raisons que j'ai déjà évoquées. Par ailleurs, il y a une forte attente vis-à-vis des derniers résultats du recensement sur la population ou sur le logement. Cette attente vient de l'ensemble des acteurs (collectivités locales, administrations), mais également des chercheurs. Elle ne porte pas seulement sur les statistiques communales générales, - la population des communes -, mais également sur une exploitation beaucoup plus détaillée, à savoir les IRIS 2000, ou tout autre découpage pertinent de maille équivalente. Je tiens à insister sur ce point, qui a été suggéré par la Commission ; le nouveau recensement doit permettre de proposer des découpages plus à la demande que par le passé. A cet égard, le souci de rapprocher le répertoire des immeubles localisés (le RIL) du référentiel géographique à grande échelle, qui est en cours de constitution, a été exprimé, de manière à perfectionner notre dispositif d'analyse territoriale des statistiques. Il a également été dit que ce RIL, base technique permettant la conduite des analyses localisées, devait être progressivement étendu aux communes les moins importantes.

Par ailleurs, la volonté, partagée par tous, de coopérer sur des bases claires a été exprimée, de telle sorte que les opérations se préparent et se déroulent au mieux. A ce titre, notre Commission a permis de préciser les modalités pratiques d'échange d'informations et de calendrier.

Le souci des collectivités locales de préciser les modalités financières de l'opération a également été remarqué, tout comme le souhait de voir ces subventions réparties de manière équitable. De la même manière, un intérêt pour l'intervention des établissements publics intercommunaux a été exprimé ; cette intervention doit faire l'objet d'expérimentations.

Je voudrais souligner tout l'intérêt que j'ai personnellement ressenti pour ce processus de concertation, mis en place le plus en amont possible dans le cadre de ce nouveau recensement. Cette concertation est certainement un gage de qualité pour le produit final. La suite de ce beau projet se déroulera dorénavant sur le terrain.

Jean-Pierre DUPORT

Je vous remercie, je donne maintenant la parole à Yves FREVILLE et Alain GODINOT.

Yves FREVILLE

Je m'exprimerai comme parlementaire, mais également comme universitaire. Je tiens à vous rappeler que nous sommes actuellement au milieu du gué, dans la mesure où la loi a été votée, et des instances consultatives comme le Comité des finances locales se sont déjà prononcées sur le projet de décret. Nous allons maintenant devoir aller sur le terrain.

Concernant la loi, nous avons trouvé un texte, relatif à la démocratie de proximité, dont trois articles étaient consacrés au recensement. Cette loi a été votée dans un certain esprit de consensus, et elle constitue un véritable changement culturel : expliquer à un élu qu'il est plus pertinent de travailler par sondage que de s'appuyer sur le résultat d'un recensement exhaustif n'est pas chose facile. Pour autant, c'est bien ce que nous devons faire, mais je dois vous dire que la partie n'est pas encore jouée. En tous les cas, je crois que la loi, en prévoyant deux catégories de communes définies par un seuil clair – 10 000 habitants –, est particulièrement pertinente. En prenant ce critère, la loi fait en sorte

que, dans 35 000 communes, le système du recensement exhaustif continuera à être adopté, ce qui est une bonne chose. Reste encore à expliquer cela, et je tiens à dire que l'INSEE devra faire preuve d'un réel sens pédagogique pour convaincre les maires de la pertinence de ces résultats.

Le projet de décret a été accepté à l'unanimité par le Comité des finances locales, ce qui est chose pour le moins rare. Cela démontre de toute évidence la qualité du travail accompli par l'INSEE. En outre, il est évident que des sujets sensibles pour les élus ont été « déminés » ; ainsi a été créée la dotation forfaitaire de recensement. Nous souhaitons que ces crédits soient inscrits sur le budget du ministère de l'Intérieur et non du ministère des Finances, dans la mesure où nous espérons que nous passerons, un jour, à la voie du prélèvement. Nous pouvons également mentionner la question des élèves et des étudiants, deux populations pour lesquelles de réelles difficultés étaient apparues en 1999 dans le recensement. Le critère retenu, celui de l'âge des élèves et des étudiants, est particulièrement apprécié. Enfin, la question des rotations homogènes, permettant de savoir, pour des groupes de communes rurales, dans quel ordre se fera le recensement, a bénéficié d'une approche très pertinente.

Quelles difficultés perdureront à l'avenir ? Nous pouvons les classer en deux groupes. Tout d'abord, certaines difficultés apparaîtront en 2008, au moment où les décrets instituant la population légale seront publiés : les élus sont inquiets, dans la mesure où ce décret sera modifié chaque année. Les populations ne seront pas stables d'année en année, alors que de nombreux seuils existent, tant dans le domaine électoral que dans le domaine financier. Je suis persuadé que la DGCL fera tout pour parvenir à des systèmes de lissage, permettant d'éviter que nous ayons des mécanismes de va-et-vient, ceux-ci inquiétant particulièrement les élus.

Nous devons avoir à l'esprit que nous devons mettre en place le recensement très rapidement dans un certain nombre de communes. Pour celles qui appartiennent au premier groupe de rotation, nous serons dans une situation où elles connaîtront les résultats de leur recensement à la fin 2004. Malheureusement ces résultats ne pourront pas être utilisés avant 2008. Il est évident que certaines communes demanderont l'application immédiate des résultats et, de toute évidence, des recensements complémentaires.

En outre, nous ne devons pas oublier que les communes appartenant à la première tranche devront se préparer au recensement dès le mois de juin 2003. Or beaucoup d'entre elles ne l'ont pas compris. L'INSEE sera ainsi confronté à un problème dont la gestion ne sera pas du tout aisée.

Par ailleurs, n'oublions pas que les communes ont des charges importantes à assurer en janvier et en février, et n'ont pas réellement le temps de procéder au recensement. Il est évident, à ce titre, que l'INSEE devra faire un réel effort de pédagogie, afin de les convaincre de réaliser ce recensement à la date prévue, à partir des mois de janvier et de février 2004. Je me permets d'insister sur ce point.

Jean-Pierre DUPORT

Je passe la parole à Alain GODINOT.

Alain GODINOT

J'organiserai mon propos autour de cinq questions :

- L'environnement juridique de l'opération ;
- Les temps forts de la concertation ;
- L'état d'avancement de l'organisation du recensement, de la formation des acteurs et de la communication ;
- Les enseignements des tests réalisés ;
- L'état d'avancement de la préparation technique de l'opération.

Les aspects juridiques

La loi du 27 février 2002 laisse aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale le soin de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. Elle confie à l'INSEE

le soin d'organiser et de contrôler la collecte des informations. Cette loi implique donc une collaboration entre deux acteurs, l'INSEE qui organise et la commune qui prépare. Cela se traduira par une démarche de « bons professionnels » : des textes imposeront des obligations à l'Etat, d'une part, et aux communes, d'autre part. Cela permettra l'émergence concertée de bonnes pratiques, qui déboucheront sur la mise en forme des meilleures procédures possibles en vue de l'obtention d'enquêtes de recensement de qualité.

La loi sera complétée par un dispositif réglementaire et, en premier lieu, par un décret en Conseil d'Etat. Les saisines rendues obligatoires par les textes ont été faites en temps utile et l'administration en a tenu compte dans la mise au point du projet de décret. Le 19 décembre dernier, la CNIL a formulé un avis favorable, assorti de quelques réserves qui seront prises en compte.

Nous en sommes donc maintenant au stade où le Conseil d'Etat a été saisi du projet de décret. Ce texte fondateur pour les enquêtes de recensement comporte quatre chapitres :

- Le premier définit les populations légales et les différentes catégories de communautés. En fin de compte, ce texte reprend pour l'essentiel des dispositions bien connues, tout en allant dans le sens de la simplification, notamment pour le traitement des situations d'élèves et d'étudiants.
- Le deuxième chapitre de ce projet de décret concerne les modalités concrètes du recensement, en particulier la question de la dotation forfaitaire de recensement versée aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale, au titre de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- Le troisième chapitre organise les traitements d'informations nominatives ou indirectement nominatives qui seront mis en œuvre soit concurremment par les communes et par l'INSEE, soit uniquement par l'INSEE. Ils peuvent être décomposés en cinq phases (collecte, contrôle d'exhaustivité de la collecte, contrôle de cohérence des informations collectées, traitement des informations collectées, diffusion des résultats). L'intérêt de ce décret en Conseil d'Etat est clair : pour les deux premières phases, il organise les traitements d'informations mis en œuvre concurremment par l'INSEE et la commune ; cela revient à dire que l'on a porté au niveau d'un décret en Conseil d'Etat la protection des libertés individuelles. Ce décret permettra aux acteurs d'avoir avec un seul texte une autorisation de mise en œuvre de ces traitements.

D'autres textes seront pris notamment, un décret répartira les 36 000 communes en six groupes :

- les communes de 10 000 habitants ou plus, relevant de la technique de l'enquête de recensement par sondage ;
- les communes de moins de 10 000 habitants, qui devront être réparties en cinq groupes de rotation.

Ensuite, plusieurs arrêtés devront être pris.

Le CNIS délivre des avis d'opportunité et de conformité, qui permettent de fixer le programme statistique public. Les formations compétentes du CNIS ont donné au mois de mai dernier un avis d'opportunité sur les tests en cours, et sur le cycle d'enquêtes de recensement 2004-2008. Le Comité du label a ensuite délivré un avis de conformité et le label d'intérêt général et de qualité statistique pour les tests en 2003. Pour le cycle d'enquêtes de recensement, le label d'intérêt général et de qualité statistique a été assorti de l'obligation de répondre faite aux personnes recensées.

Les temps forts de la concertation

Une large concertation a été assurée au sein du CNIS : l'état du dossier a été présenté à toutes les formations ; un groupe de travail sur la diffusion du nouveau recensement, présidé par Monsieur GIBLIN va prochainement se mettre en place.

Au niveau national et au niveau local, la concertation s'est poursuivie activement, au delà du CNIS. Au niveau national, un important travail inter-administratif a permis de préparer le projet de décret en Conseil d'Etat. Nous avons été en relation avec de nombreuses associations d'élus, notamment l'Association des maires de France (AMF). Nous avons rencontré la Commission consultative nationale des gens du voyage, pour prendre en compte les remarques formulées à propos des

difficultés de recensement de cette population afin d'établir des relations de confiance. Par ailleurs, nous avons développé une abondante concertation avec la communauté scientifique : en juin 2002, nous avons organisé un séminaire avec la SFDS, pour présenter les avancées méthodologiques du programme, et nous participerons, en juin 2003, aux 35^{èmes} Journées de la statistique de la SFDS. Enfin, nous avons participé aux colloques et aux séminaires auxquels nous avons été invités.

Au niveau régional et local, nous avons organisé de nombreuses réunions afin d'approfondir la concertation. Ces contacts n'ont pas conduit à modifier sensiblement le bilan établi au printemps dernier.

L'état d'avancement de l'organisation du recensement, de la formation des acteurs et de la communication

L'organisation

Nous avons maintenant un réseau de responsables de recensement dans toutes les directions régionales. Nous avons déterminé les effectifs et les activités de toutes les équipes permanentes qui fonctionneront dans les bureaux des directions régionales. Nous avons également déterminé les fonctions, les périodes d'emploi et les localisations des superviseurs, agents de l'INSEE qui seront au contact des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Ils joueront un triple rôle : conseil technique auprès des communes, participation à la formation, notamment celle des agents recenseurs et contrôle.

Nos contacts avec les communes montrent qu'elles se préparent mais ne sont pas toutes au même niveau d'avancement. Nous remarquons cependant que certaines d'entre elles procèdent déjà à des recrutements en vue du pilotage et de la coordination des actions liées à la réalisation des enquêtes de recensement.

La formation

Nous avons mis en place un plan de formation de l'ensemble des acteurs de la collecte. Les tests réalisés à la fin de l'année 2002 et au début de l'année 2003 ont permis de tester les manuels de formation des différents acteurs, et nous sommes en train de mettre en place une collaboration avec les communes en matière de formation.

La communication

Elle représentera un enjeu de taille, comme l'a rappelé Monsieur FREVILLE, car le recensement simultané de toutes les personnes avait une dimension citoyenne. Il faudra organiser une communication, tant au niveau national qu'au niveau local. Pour ce faire, nous avons lancé un marché auprès des agences de communication, et une notification de ce marché sera faite au mois d'avril prochain. Avec l'agence désignée, nous pourrons alors définir une stratégie de communication et les instruments à mettre en œuvre.

Les enseignements des tests

Je m'attacherai aux tests en cours sur le terrain. Ces tests se déroulent dans 12 régions. Dans chacune d'entre elles, une dizaine de communes de différentes tailles sont concernées. Toutes les communes recensent environ 400 logements chacune. Les premiers enseignements sont très intéressants : nous avons été confrontés à de premières difficultés mais, globalement, les questions de communication ont été maîtrisées. Cela dit, certaines communes ont souhaité développer des actions de communication sans l'aide de l'INSEE, ce qui a pu poser problème, notamment sur le plan technique. Nous devons également noter que les relations entre communes et superviseurs sont excellentes, et ces tests ont amené des communes à prendre en compte les exigences de communication interne du recensement.

L'état d'avancement de la préparation technique des opérations

Ce programme de rénovation du recensement de la population s'inscrit dans une quinzaine de projets conduits par l'Insee, dont une dizaine sont spécifiquement informatiques. Ces projets sont soumis à un calendrier serré. Par ailleurs, une fois les opérations démarrées, il faudra que les communes et l'Insee maîtrisent sans se laisser déborder un calendrier où chaque nouvelle année apportera sa nouvelle enquête de recensement.

A l'heure actuelle, sont mis en place les plans de sondage, y compris pour les DOM et les communautés. Je voudrais signaler que nous avons établi des contacts avec une dizaine de communes importantes, dotées ou non de systèmes d'information géographique, pour leur présenter une image du Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) tel que celui-ci avait été constitué à l'issue du recensement de 1999. Nous avons constaté que les communes dotées d'un système d'information géographique ont pu rapprocher leurs informations des nôtres, ce qui est très encourageant. Nous constituons également une autre base relative au répertoire des communautés, constituée également à partir du recensement de 1999 et de différents fichiers administratifs. Tant pour le RIL que pour le répertoire des communautés, nous ferons expertiser leur contenu, pour disposer de répertoires réellement à jour.

Enfin, nous avons défini les techniques de constitution de groupes de rotation et les modalités de tirages d'échantillons d'adresses dans les communes de 10 000 habitants et optimisé les échantillons.

Nous devons d'ores et déjà réfléchir à la diffusion des produits du recensement rénové ; un groupe présidé par Monsieur GIBLIN va se mettre en place.

Jean-Pierre DUPORT

Messieurs, je vous remercie pour la clarté de vos exposés. Je vous propose que nous ouvriions maintenant le débat.

Pierre BACHMAN

Je souhaiterais faire deux observations sur la rénovation du recensement. D'une part, il est essentiel que la population dispose d'une bonne connaissance des objectifs et des méthodes du recensement. Nous devons donner à la population tous les éléments d'information nécessaires et garantir la confidentialité et la neutralité. Je tiens à rappeler que nous avons constaté, en 1999, une certaine réticence de la population face à plusieurs questions. Le rôle de l'INSEE et des superviseurs doit être extrêmement important, y compris en termes de recours : chacun sait que la neutralité du personnel communal n'est pas totalement acquise, notamment pour les populations mobiles... En conséquence, il est indispensable que nous puissions assurer la confidentialité et la neutralité des opérations.

D'autre part, il a été déploré l'abandon de certaines questions pourtant pertinentes par exemple, la date de sortie de formation. Il faudra prendre des dispositions, afin d'assurer cette information par d'autres enquêtes.

Alain GODINOT

Vous avez raison, la campagne de communication devra permettre à la population de comprendre toute l'utilité du recensement, tout en lui donnant confiance quant à la protection des données individuelles. Ce point est essentiel dans la communication que nous mettrons en place. Certaines catégories de population sont réputées plus fragiles, et nous devons y veiller tout particulièrement. Je pense en particulier aux populations mobiles, et il est essentiel que nous puissions gagner leur confiance. Je crois que l'INSEE devra s'appuyer sur le tissu associatif pour approcher ces populations. D'autres catégories de population méritent également une attention particulière. Nous devons les convaincre qu'elles peuvent remplir sans crainte les questionnaires de recensement.

Quant à votre seconde question, nous pouvons dire que, traditionnellement, la mise au point des questionnaires du recensement se traduit par de réelles déceptions : un recensement de la population ne peut comporter que des questions simples, intelligibles par la population, tout en étant d'ordre

général. Le groupe de travail présidé par le Directeur de l'INED a permis de mettre de l'ordre dans les multiples demandes présentées à l'INSEE. Certains choix ont pu sembler cruels, mais il en est de même lors de tous les recensements. A ce titre, je pense que nous devons réfléchir rapidement à ce qui pourrait être introduit, pour le cycle suivant, dans le questionnaire du recensement. Le prix à payer est clair : il faudra enlever d'autres questions.

Jean-Pierre DUPORT

Je ne vois pas en quoi le recensement rénové présenterait plus de risques que dans le système actuel, quant aux problèmes déontologiques éventuellement rencontrés auprès des agents des collectivités locales. Nous savons que ces risques existent mais il n'y a aucune raison qu'ils deviennent plus importants.

Alain GODINOT

Je partage votre point de vue, dans la mesure où la technique même ne crée pas de risques supplémentaires. Cela dit, il est évident que l'ambiance générale peut en créer d'autres.

Hilaire FLANDRE

Ma question s'adresse à Monsieur FREVILLE, qui semble s'inquiéter d'une éventuelle demande de recensements supplémentaires. Je ne vois pas pourquoi ces demandes seraient plus nombreuses qu'auparavant.

Yves FREVILLE

J'ai remarqué que certains départements savent appliquer la technique des recensements complémentaires, et en profitent d'ailleurs largement. D'autres départements, en revanche, semblent disposer d'une information moins répandue. Je suis convaincu que cette information se diffusera largement avec les premiers résultats.

Alain GODINOT

A partir du moment où le nouveau système produira chaque année de nouvelles populations légales, les recensements complémentaires n'auront plus de raison d'être. D'ailleurs, la loi prévoit qu'ils cesseront d'exister avec le premier décret d'authentification des populations légales issues du nouveau système.

La technique des recensements complémentaires est très particulière, dans la mesure où elle s'applique uniquement aux logements neufs, et aux personnes occupant ces logements qui n'habitaient pas précédemment dans la commune. Il peut y avoir une disjonction totale entre le résultat d'un recensement complémentaire et le résultat d'une enquête de recensement exhaustive. En fait, les deux systèmes sont complètement disjoints : entre 2004 et 2008, aucun recensement exhaustif dans une commune de moins de 10 000 habitants n'a vocation à se substituer à un recensement complémentaire. C'est pourquoi le législateur a prévu la possibilité de réaliser encore des recensements complémentaires pendant la période comprise entre 2004 et 2007.

Dider MARTEAU

Avez-vous des craintes quant à la fiabilité et la véracité des sondages, dans la mesure où ces derniers ont fait les preuves de leur inexactitude et de leur manque de fiabilité ?

Alain GODINOT

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, nous allons avoir une base de sondage qui suivra précisément le tissu urbain, adresse par adresse. A partir du moment où nous maîtriserons ce tissu urbain, les échantillons vont conduire à désigner des adresses très précises aux agents recenseurs. Dans le recensement traditionnel, *a priori* séduisant, l'expérience montre que l'agent recenseur manque des adresses, des personnes, des logements... En ce sens, l'exhaustivité n'est jamais parfaite.

Avec le nouveau système, dans les communes de 10 000 habitants ou plus, l'agent recenseur partira sur le terrain avec une liste d'adresses dûment identifiées. En préalable, les agents repéreront les adresses. Si les caractéristiques de celles-ci ont changé, il y aura une investigation complémentaire. Autrement dit, avant même le démarrage de l'opération de collecte, la commune et l'INSEE se donnent le maximum de chances de baliser totalement le travail de l'agent recenseur. Avec cette technique, nous devons bien maîtriser la qualité de la collecte de l'information sur le terrain, et, *a fortiori*, la capacité d'extrapoler en toute connaissance de cause. Nous pouvons donc être confiants quant à la qualité technique de l'instrument.

4 - Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques

Jean-Pierre DUPORT

Je passe la parole à Monsieur DELAPORTE, qui souhaite présenter un amendement à propos de l'avis général contenu dans le texte qui vous a été transmis.

Maurice DELAPORTE

Cet amendement porte sur un point touchant aux nomenclatures, et aux travaux faits sur celles-ci. Dans la plupart des formations, la question des nomenclatures est apparue comme un point essentiel, notamment à propos des travaux conduits à un niveau international.

L'INSEE a décidé de constituer une Commission nationale des nomenclatures d'activités (la CNAP), au sein de laquelle toutes les parties prenantes sont consultées ; cela donne lieu à des débats, et les différentes formations du CNIS sont également saisies des conclusions ou des réflexions auxquelles aboutit la CNAP. Un des points discuté au sein de la CNAP repris par la Formation « Industries, Industries agricoles et alimentaires, Energie » : il fallait savoir si la NACE (Nomenclature des activités de la Communauté européenne) et la NAICS, son équivalent nord-américain, convergeaient. Cela représente un projet, une idée nouvelle, qui n'existe pas dans le cadre des nomenclatures en vigueur actuellement.

Tout le monde est d'accord pour dire que les normes américaines et européennes doivent être compatibles. Cela dit, il ne faut pas oublier qu'elles n'ont pas les mêmes caractéristiques, et pas le même âge. Il ne faudrait donc pas que la nomenclature européenne se cale sur la nomenclature américaine. Au contraire, il faut faire en sorte que des passerelles existent, dans la mesure où'il faut parler un même langage ; les nomenclatures européennes et nord-américaines doivent donc disposer de certaines formes de compatibilité. Néanmoins, les nomenclatures européennes ont, à ce jour, certaines caractéristiques de compatibilité entre elles, selon qu'il s'agissent de produits, d'activités ou de commerce extérieur, que n'offre pas la nomenclature nord-américaine.

Telle est la raison pour laquelle je souhaite présenter l'amendement suivant, dont je vous donne lecture.

« Le Conseil apprécie le souci d'établir une convergence entre la NACE et la NAICS, mais il souhaite que ce rapprochement se fasse de façon équilibrée, et ne s'effectue pas au détriment des liens existant entre la NACE et d'autres nomenclatures, notamment les nomenclatures de produits et les nomenclatures de commerce extérieur ».

Benoît ROBIN

Je souhaiterais que nous identifions précisément la portée de ce dispositif. Nous avons pris bonne note des nuances apportées, mais j'ai des difficultés à comprendre les implications exactes de cet amendement.

Maurice DELAPORTE

Je peux vous dire, en tant que représentant d'industriels, qu'il nous semble important, lorsque nous avons identifié un produit en Europe, de savoir comment il l'est aux Etats-Unis. Cela vaut également pour les situations inverses. Pour être clair, nous voulons simplement savoir si nous parlons de la même chose. Les nomenclatures sont des langages en soi, et nous avons tout intérêt à ce qu'elles soient les plus universelles possibles. Dans ce contexte, nous devons faire en sorte que nous nous comprenions le mieux possible, sans pour autant adopter le langage nord-américain en la matière.

Yves FRANCHET

Ce projet de rapprochement des nomenclatures doit permettre une meilleure compréhension pour les entreprises travaillant avec les Etats-Unis. Néanmoins, je peux vous dire que ce ne sera pas une nomenclature unique, dans la mesure où nous voulons simplement les rendre compatibles, tout en prenant en compte l'amendement qui vient d'être présenté. En conséquence, je souscris tout à fait à celui-ci.

Jean-Pierre DUPORT

« convergence » peut sembler indiquer que nous allons progressivement vers une nomenclature unique. Je vous propose que nous remplaçons le terme de convergence par celui de compatibilité.

Pierre BACHMAN

Je peux comprendre ce souci de rapprochement ; cela dit, quelle est la position des formations du CNIS, sur un sujet qui me semble très important ?

Jean-Pierre PUIG

L'amendement de Monsieur Delaporte reflète le débat qui a eu lieu au sein des formations, et également de la CNAP. Cet amendement précise un point particulier, évoqué par les instances mais non mentionné dans l'avis général.

Jean-Pierre DUPORT

Je vous propose que nous nous prononcions sur cette proposition d'amendement.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions (CGT).

Alain TRANOY

Je souhaite faire une remarque sur la partie « Emploi et revenus ». Je voudrais souligner l'importance de la création d'un panel long en France, pour toutes les études portant sur les aspects longitudinaux, concernant les ménages. La France est actuellement l'un des seuls pays ne disposant pas d'un panel long, et cette création vient combler un réel vide. Cela dit, je souhaite obtenir des informations sur la taille de l'échantillon qui sera utilisé.

Michel GLAUDE

Ce projet de panel long, appelé SILC, constitue le prolongement d'un projet européen, nommé « panel européen », qui a donné des statistiques sur l'ensemble des sujets traités. Ce panel a connu des hauts et des bas, des retards, et a essuyé de réelles critiques. Petit à petit, ce retard sera rattrapé. Eurostat a souhaité reprendre ce projet, plutôt dans son volet de coupe instantanée, de manière à assurer une meilleure comparabilité entre pays, tout en évitant un phénomène d'attrition. Je peux vous dire que la taille de l'échantillon sera proche de celle que nous pouvons connaître actuellement, à savoir 10 000 ménages. Quant à la partie longitudinale, nous ne pouvons pas réellement donner d'informations précises, dans la mesure où celles-ci dépendront de l'avis de chaque pays.

Pierre BACHMAN

Je souhaite faire deux observations sur l'avis général. Concernant les délais de sortie de statistiques conjoncturelles, je pense qu'il est bon qu'ils soient raccourcis. Ceci dit, rapprocher ces délais de sortie des rythmes américains ne doit pas conduire à un affaiblissement de la qualité de la statistique.

En outre, je souhaite attirer votre attention sur la nécessaire réflexion que nous devons avoir sur les conséquences de l'introduction de la norme comptable IASC, à moyen ou long terme, sur la comptabilité publique.

Jean-Pierre DUPORT

Je suis convaincu que nous devons trouver un bon équilibre entre qualité et rapidité.

Pierre BACHMAN

L'avis de la formation « Emploi et revenus insiste sur la nécessité d'élargir la connaissance des éléments concernant l'emploi et le chômage. Je souhaite insister encore sur cette nécessité. En tant que syndicaliste, nous manquons d'éléments territoriaux ou nationaux concernant l'évolution de l'emploi et du chômage. En outre, je crois qu'il faut se préoccuper des questions de sous-emploi et d'emploi à temps partiel, et commencer à disposer d'indicateurs en équivalents temps plein. Nous devrions avoir des indicateurs rendant compte de telles questions, et ce de manière relativement rapide.

Benoît ROBIN

Nous souscrivons à la volonté d'améliorer en permanence l'appareillage statistique. Compte tenu des polémiques qui ont pu apparaître en 2002, lors de l'arrivée de l'euro, je suis étonné que les avis ne réaffirment pas le rôle et la volonté effective d'améliorer les mesures.

Jean-Pierre PUIG

Cet aspect avait été mentionné dans l'avis général que nous avons rendu l'année dernière ; c'est bien pour cela que nous ne le réitérons pas cette année.

Dominique THIEBAUT

Je regrette de ne pas voir apparaître des données relatives au travail informel. Pouvez-vous me dire si vous conduisez actuellement des études sur ce thème ?

Jean-Pierre DUPORT

Je pense que nous devons faire un rapide point sur notre fonctionnement : les formations étudient les programmes de travail des services producteurs et proposent des avis au Conseil. Quoi qu'il en soit, nous avons noté votre remarque, et je vous recommande de la porter à la connaissance de la formation « Emploi revenus », dans la mesure où cette question est d'importance.

Yvonick RENARD

Sur l'avis de la formation « Monnaie, finances et balance des paiements », je pense que le CNIS devrait simplement « enregistrer les efforts réalisés » par la Banque de France. En effet, nous passons de 800 grands correspondants à près de 10 000 entreprises qui seront suivies dans quelques années.

Bernard ENFRUN

Je n'y vois pas d'inconvénient.

Jean-Pierre DUPORT

Nous remplaçons donc le mot « encourage » par le mot « enregistre ».

Jacqueline GOTTELY-FAYET

Sur la partie « santé et protection sociale », je remarque que nulle part, le CNIS n'a jugé bon de recommander la mise en place de données sexuées.

Michel GLAUDE

A la suite d'un avis du CNIS, Madame Catherine BLUM a réalisé en décembre 1999 un rapport sur les statistiques pertinentes en matière de situations respectives des hommes et des femmes. L'Insee publie chaque année des statistiques « sexuées » qui sont disponibles sur son site Internet.

Jacqueline GOTTELY-FAYET

Il ne faudra pas l'oublier pour les futures opérations.

Jean-Pierre DUPORT

Je ne peux que partager votre point de vue, tout en invitant chacune des formations à être attentive à cette question.

Marie-Noëlle AUBERGER

Je remarque avec intérêt que nous parlons d'échantillons inter-régimes, dans le cadre de la protection sociale. Sur le terrain, nous constatons que de plus en plus de personnes bénéficient de deux régimes de protection sociale. Nous ne devons pas les oublier dans notre travail statistique.

Jean-Pierre PUIG

Pour les échantillons inter-régimes, nous avons bien pour but de saisir les personnes bénéficiaires de plusieurs régimes.

Dominique THIEBAUT

Concernant la partie relative au système productif, je souhaite vous rappeler qu'il existe un phénomène nouveau dans notre pays : l'ARTT. Serait-il possible d'introduire une correction permettant de prendre en compte les jours d'ARTT sur les résultats de l'appareil productif.

Michel HEBERT

Actuellement certains mouvements sont ressentis dans les différents indices. Nous avons besoin de recul avant de les analyser. Nous remarquons dès à présent que les chiffres d'affaires mensuels sont moins pertinents, d'un point de vue statistique du fait de « l'effet ARTT », et nous préférons analyser les chiffres d'affaires trimestriels.

Jean-Pierre DUPORT

Je crois que la question de Monsieur THIEBAUT doit être analysée avec la plus grande attention.

Maurice BERNADET

Je tiens à dire que la formation « Transports-tourisme » se félicite qu'un groupe de travail ait été créé sur la question des « enquêtes au bord des routes ». Ce groupe a bien travaillé mais je regrette le délai important entre la session de juin 2000, où le problème a été soulevé par la formation puis fait l'objet d'un avis en juin 2001, et le moment où l'Assemblée plénière du CNIS pourra être saisie de ce problème. Notre rapport ne pourra être examiné qu'à la fin de cette année. Ce retard est très regrettable.

Christophe TERRIER

Nous avons dit tout à l'heure qu'il fallait s'appuyer sur des sources administratives ; au niveau de la Direction du tourisme, nous avons tout fait pour les supprimer. Il existe une difficulté supplémentaire, du fait de la disparition des frontières au sein de l'Union européenne (UE). Je dois dire que nous sommes en pleine recherche de nouvelles méthodologies, ce qui prend du temps et exige des moyens. Or nous manquons cruellement de moyens. Certes, nous nous réjouissons de tenter des expériences, mais nous n'avons aucune visibilité sur notre devenir en matière de méthodes statistiques.

Jean-Pierre DUPORT

Je crois que la liberté de circulation représente un réel progrès, mais je conçois que cela doit poser un certain problème au niveau de l'information statistique en matière de tourisme.

Denis DURAND

Cette intervention me suggère une réflexion à propos des remarques formulées sur la partie « Monnaie, finance, balance des paiements ». Aujourd'hui, les statisticiens du secteur public sont confrontés à des évolutions liées à l'apparition de l'euro ; dans ce contexte, ils doivent être encouragés. J'ai l'impression que cette même situation prévaut également en matière de déclarations directes pour la balance des paiements. A ce titre, je crois que la première formulation figurant dans l'avis du Conseil, à propos des efforts réalisés par la Banque de France pour étendre les systèmes de collecte d'informations est bien adaptée à la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les statisticiens.

Jean-Pierre DUPORT

Nous ne pouvons que partager votre point de vue quant à la nécessaire mobilisation de tous les acteurs.

Pierre BACHMAN

Concernant l'avis de la formation « Urbanisme, équipement et logement », je partage ce qui est dit dans les points trois et quatre, notamment sur le suivi de la mise en œuvre de la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU). Je pense qu'il faut aboutir à une meilleure connaissance de l'occupation sociale des logements du parc public et du parc privé et ne pas se contenter d'une simple évaluation du respect des procédures. Au contraire, il faut une évaluation de la qualité et des effets de sa mise en œuvre. Par exemple, la loi fait obligation d'engager des concertations. Il faut donner des informations sur la réalité et la teneur de ces concertations. Il faudrait également se demander comment la mixité sociale a évolué, ou encore comment les coûts fonciers ont été maîtrisés. Un travail transversal est nécessaire, et je me demande si nous ne devrions pas mettre en place un groupe de travail, chargé d'examiner la mise en œuvre de la loi SRU.

Jean-Pierre DUPORT

Une partie de votre remarque, celle relative à une meilleure connaissance du parc locatif social, trouve sa réponse dans le point cinq. En effet, la « description du parc locatif social », prend en compte la question de l'occupation, sans se cantonner à une description physique des logements. Concernant l'évolution de la loi SRU au cours des années futures, je pense que la formation devra accorder une réelle attention à ce point, d'autant que cette même loi est encore en train d'évoluer.

Yves FREVILLE

Je vous propose que nous ajoutions, dans le troisième point, l'expression « la mise en œuvre des politiques relatives à la solidarité », dans la mesure où la loi va être modifiée. De manière plus large, comme nous sommes dans un processus de modification de la loi, je me demande si nous ne devrions pas parler des lois et des politiques.

Jean-Pierre DUPORT

Nous pouvons ajouter « et de tous les autres textes ayant une incidence ».
Je vous propose que nous passions au vote.

L'avis est approuvé à l'unanimité.

5 - Points divers

Jean-Pierre DUPORT

Je vous signale que la prochaine réunion du CNIS aura lieu avant la fin de l'année 2003. Je vous remercie tous pour avoir assisté à cette assemblée plénière.

Documents préparatoires

- Projet d'avis sur les programmes 2003 (n°25/D130)
- Dossier Recensement rénové de la population

Document diffusé en séance

- Amendement au projet d'avis sur les programmes 2003

AMENDEMENT AU PROJET D'AVIS

CNIS - AMENDEMENT AU PROJET D'AVIS DU 30 JANVIER 2003 (n°25/D130)

Formation, page, dans le projet d'avis	Propositions écrites d'amendements <i>(en caractères gras ci-après)</i>	Origine	Résultat du vote du Conseil
<p>AVIS GÉNÉRAL</p> <p>Page 6</p>	<p>Révision des nomenclatures d'activités et de produits <i>Ajouter un 3^{ème} alinéa :</i></p> <p>« Il apprécie le souci d'établir une convergence entre la NACE et la NAICS mais il souhaite que ce rapprochement se fasse de façon équilibrée et ne s'effectue pas au détriment des liens existants entre la NACE et d'autres nomenclatures, notamment les nomenclatures de produits et les nomenclatures de commerce extérieur ».</p>	<p>M. DELAPORTE L'Alliance 7</p>	<p>accepté</p>